Archives parlementaires

Adresse de la société montagnarde et régénérée de Bulle (Basses-Pyrénées) félicite la Convention sur son décret du 18 floréal, lors de la séance du 30 messidor an II (18 juillet 1794)

Françoise Brunel, Aline Alquier, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française

Citer ce document / Cite this document :

Brunel Françoise, Alquier Aline, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française. Adresse de la société montagnarde et régénérée de Bulle (Basses-Pyrénées) félicite la Convention sur son décret du 18 floréal, lors de la séance du 30 messidor an II (18 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. pp. 282-283;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_23895_t1_0282_0000_11

Fichier pdf généré le 21/07/2021

et l'émail, et qu'elle a équipé un cavalier jacobin.

Mention honorable, insertion en entier au bulletin (1).

Extrait de la lettre de la Sté popul. de Montcenis, du 6 mess. II (2)

. . . . . .

« Si nous n'avons pas entretenu une correspondance plus active avec vous, frères et amis, ne l'attribuez qu'au peu de talent des membres de notre société.

Dès l'origine de notre formation, nous n'avons pas cessé de porter les lumières parmi nos tranquilles habitans de la campagne.

Les recrutemens se sont faits sans violence, les contributions se sont payées exactement, et si celles de cette année sont arriérées, c'est aux administrateurs qu'il faut s'en prendre, parce qu'ils n'ont pas encore envoyé les roles.

L'amour de la liberté a fait de grands progrès ici et les hochets du fanatisme sont anéantis. Chaque commune s'est empressée de déposer au district les ridicules ornemens devenus inutiles, pour rendre à l'Etre Suprême le culte qui lui est dû; l'or et l'argenterie vont servir à soudoyer nos braves défenseurs; les cloches et les autres matériaux se métamorphosent chaque jour au creuset en bouches à feu.

La société a adressé à la Convention, le 10 du mois dernier, 190 liv. en numéraire et environ 200 marcs, y compris les galons et l'émail; elle a de plus fait partir un cavalier jacobin, monté, armé et équipé, qu'elle a choisi dans son sein.

Quelques efforts que nous ayons faits pour remplir nos devoirs envers la patrie, nous avons eu le malheur de n'avoir jamais pu savoir si nos représentans ont été instruits de nos dons.

Veuillez donc, frères et amis, nous servir d'organe auprès de la Convention, afin que nous soyons assurés que notre dépouillement profite à la patrie. La récolte la plus abondante en grains couvre nos campagnes; déjà nous pouvons convertir en pain des orges d'hiver; la récolte des seigles pourra commencer dans 8 jours, en dépit de Pitt et de Cobourg, nos subsistances sont assurées ».

33

Le juge-de-paix de Sauzé (3) **annonce que le citoyen Pierre Lévêque, né en 1724 de parens catholiques, adopta le même culte; qu'en 1779 il épousa une protestante dont il suivit le culte; qu'il s'est réuni, en dernier lieu, à ceux qui célébroient la fête de l'Etre-Suprême; que ces deux époux écoutèrent avec la plus grande attention les principes développés dans le rapport de Robespierre; que la plus grande union régnoit dans cette assemblée, et que cette protestante étoit conduite par le ci-devant curé constitutionnel.**

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[Sauzé, 21 prair. II] (1).

« Citoyen President,

J'ay cru que la Convention apprenderait avec plaisir les progrès de l'esprit public dans cette commune : en voici un trait frappant

le citoyen pierre lévêque marchand né en 1724 de parents professants la réligion catholique a adopté le même culte; en 1779, il epousa anne Bonneau protestante; le culte protestant fut celuy qualors il préfera : strictement attaché a cette derniere profession, il s'est interdit Eglise et présbitère. Hier les citoyens de cette commune pour celebrer la fête dédiée à l'Etre Suprême se sont réunis dans le temple de la Raison, qui etait autrefois celuy du fanatisme : arrivé a la montagne ou la Société populaire m'avait chargé de prononcer un discours analogue a la fête, le citoyen Levèque et son epouse, frappent agréablement ma vue, ils écoutent attentivement les grands principes developpés dans le rapport de Roberspierre a la séance du 13 floréal. Je vis un nouveau lien de fraternité resserrer des enfans d'une même famille par une uniformité d'opinion sur l'exercice de leur culte; je vis le citoyen Lévèque et son epouse, en ordre de marche avec la multitude des citoyens pour arriver a la montagne, ou la citoyenne Bonau est arrivée donnant la main au Citoyen Trocheteau ex curé de cette commune, patriote signalé par le mérite de son abdiquation et par le titre prétieux d'epoux. Une accolade fraternelle reciproquement et spontanement donnée par le citoyen trocheteau a la citoyenne Bonnau annonce la pureté du sentiment qui presidait a cette réunion.

Legislateurs : cette jouissance est un des bienfaits dont cette commune vous doit le prix; je crois pouvoir vous assurer son attachement à la Révolution pour en conserver la durée. S. et F. »

DUPUY

34

La société montagnarde et régénérée de Bulle, district d'Oloron (2), **département des Basses-Pyrénées, félicite la Convention sur son décret du 18 floréal, sur son énergie à déjouer les complots et les conjurations, et donne un tribut d'éloges à la conduite du citoyen Monestier.**

Mention honorable, insertion au bulletin (3)

[Bulle, s.d.] (4)

« Lorsque nous avons appris l'affreuse conjuration ourdie par l'étranger contre la Convention Nationale, un cri universel a rétenty soudain dans tous les cœurs, celuy de mort aux tirans, aux traitres, et aux conspirateurs : Répresentens du Peuble, nous applaudissons avec transport aux mesures sages et vigoureuses que vous avés déployé dans ces crises, qui, par votre énergie, vous conduisent à pas

(1) *P.V.*, XLI, 326. *J. Fr.*, n° 662; *J. Sablier*, n° 1445; *B^in^*, 6 therm.
(2) *B^in^*, 3 therm.
(3) Deux-Sèvres.
(4) *P.V.*, XLI, 326. *B^in^*, 4 therm.

(1) C 310, pl. 1212, p. 12.
(2) Et non Oléron.
(3) *P.V.*, XLI, 327.
(4) C 310, pl. 1212, p. 14.

Persée creative commons

de géant vers l'immortalité; nous vous invitons donc à rester à votre poste. Jusques à ce que vous ayes fini cette sublime révolution unique dans les anales du monde, continués à faire respecter la souveraineté nationale dont le dépot sacré vous a été confié, que la foudre de la sacrée montagne plus terrible que celle de Jupiter en ce qu'elle n'est pas précédée de l'éclair, frape ces monstres qui par leurs factions scelerates vouloient assasiner la liberté dans son berceau, sabruver du sang de la répresentation nationale, et au milieu de ces atroces forfaits récusiter (*sic*) la tiranie.

Nous vous rémercions davoir enlevé aux tirans le rétablisement prétendu de la Religion pour pretexte de la guerre quils nous font, au moyen du Décret qui proclame à l'univers, que la République française reconnoit lexistance de l'etre suprême et l'immortalité de l'ame : Nous vous remercions enfin d'avoir envoyé dans ce Département le montagnard Monestier (du Puy-de-Dome) pour l'organisation du gouvernement révolutionaire, sa justice le rend rédoutable aux énnemis de la chose Publique autant que ses vertus républicaines le font chérir des bons francois : ouy par la sagesse de ces mesures vraiment paternelles la misere affreuse qui commencait à se faire sentir dans ces cantons, a disparu. Ce n'est pas tout, sur son invitation les amis de la liberté et de l'égalité de la commune ont partagé ses provisions de salé et de lard avec ses freres de Paris, de cette ville à jamais célèbre, la boussole de la Révolution.

Répresentens du Peuple, nous rénouvelons le serment de fidélité à la convention, nous la proclamons le Paladium de la Liberté Publique, nous sommes prets à nous ensevelir avec elle sous les débris de la Patrie plutot que de souffrir que des ambitieux et des Despotes viennent de nouveau enchêner le Peuple et luy ravir une Liberté quil à acquise au prix de son sang ».

MONDA (*Présid.*), CARRERE (*Vice Presid.*), FRIHOU, ARRIUS, LAVILLETTE, SONIBOS, POMMÉ, LAPASSEIG DE BAIG, PREYDEJUS, LANNE, CABAPONE Fils, SALEFRANQUE, NOUGUÉ, BALENE, LAVIGNETTE, BAGER, MONELA, CAMBUSSEIL, SOM, FAUT Fils, CAIREY, MONTOULIN, PRADE, LAMASON, CASSONARD, VIGNABOUC, MORLANE Cadet, MARTIN, MESPLÈS, AUSTABEN, BEIGBEDER, BONNOCAZE Fils, LAVIGNE Fils, MOUROT, LACROUTZ Fils, MEYSLÉ, LERACY, CASABONNE Cadet, CASAUX, MASONNAUX Fils, MONDERE, CORTEILLE, FRESAUGUE, BORIE, BRAMELOUP, LAPASSET, PEIRET, CASASSUS, LAHORGUE, CASENAVE, LABADIOLE, MAZERES dit TOULERS, BAGER Fils, PARDIE, POEYMEDOU, SAUT, LESCAR, LAYRIS, BAILOCQ Fils, LAHORGUE, LAVIGNETTE, FOURAA Fils, SONISBOSPOUR, PUYOU, BORIE Fils, MADIBIELE, FORCADE, JANISBOSPOUR, FOURIE, BERGERET, SOULÉ.

35

La société montagnarde et régénérée de Louvie-Juzon (1), **même district, témoigne les mêmes sentimens** (2).

(1) Basses-Pyrénées.
(2) *P.V.*, XLI, 327.

[Louvie-Juzon, s.d.] (1).

« La republique déja triomphante de tous les côtés, et devenue redoutable à toute l'Europe coalisée, elle ne doit ses succès qu'à vôtre énergie sublime et à votre courage impertubable. Si nos freres d'armes sont devenus de veritables héros, a qui rien ne peut résister c'est parce que vous avés exterminé les traitres qui habitoient parmi eux. Si des malveillans n'ont pû se soustraire à vos régards, s'ils ont été frustrés dans leurs infames complots, s'ils ont enfin été la victime de leurs attentats, c'est que vous n'avés jamais perdu de vûe leur conduite et que vous avés fait marcher d'un pas aussi ferme que respectable les lois republicaines. Si nous jouissons d'une paix solide parmi nous, nous n'en avons l'obligation qu'à vos collegues nos representants que vous nous avés envoyé Monestier (du Puy de Dome) pour l'organisation du Gouvernement revolutionaire dont la justice le rend redoutable aux ennemis de la chose publique autant que ses vertus le font chérir des Patriotes, que par la sagesse de ses mesures : il a assuré la subsistance de 16 000 individus qui forment la population de ces cantons qui auroient eprouvé les horreurs de la misere si le peuple n'avoit trouvé dans son representant un père et un ami, et que ça été d'après son invitation que la Comune de Louvic a partagé avec ses genereux freres de Paris son salé et son lard.

Continués donc, dignes representants nous vous en conjurons de faire le bonheur et la felicité d'un peuple qui ne cessera de vous cherir. Ne quittés point vos postes jusques à ce que le sol de la liberté soit purgé de tous les monstres qui le deshonnorent et que vous n'ayés cimenté et consolidé l'ouvrage qui fera à jamais l'admiration de lunivers entier et dont vous aurés la gloire d'être les auteurs.

Nous joignons en meme tems nos felicitations aux votres de ce que la chose publique n'a point perdu 2 de ses zelés defenseurs dans les personnes de Collot D'herbois et Robespierre que les assassins nayent point echappé aux recherches des ennemis du crime.

Nous vous remercions enfin du sublime décret que vous avés rendu par lequel vous declarés que le peuple français reconnoit l'existance de l'être suprême et l'immortalité de l'âme. L'homme vertueux trouve dans cette loi sage des motifs d'encouragement et de consolation tandis que le mechant n'y trouvera que son malheur et sa condamnation à l'exemple des Chaumette, des Hebert, Gobets etc dont ils deviennent les complices. Tels sont les vœux d'une société qui ne vit que pour sa patrie et qui se fera une gloire de mourir s'il le faut pour la defendre. S. et F. »

FOURAA fils (*Présid.*), PALOQUE, POMMÉ, COURTADE, AURIABAIG, AUSTABEN, GALAN, S. FALIES, PLOU, MONPERLÉ, CARRIU, LAIRIS, ABRADIE, TOURNÉ, TOURNÉ Fils, HÔÔ Fils, BEIGBEDER, SOUVERBIE, CASAJUS Fils, PORTE Fils, LAPLACETTE, BAREILLES, LAVIGNOLLES, TELLI, St. MIQUEU, LABINA, COUDURE, DALLIAS, BEIGBEDER Cadet, ABBADIE, CAUBISEN, J. CARRÈRE, CONSALÈS, CASADESSUS ainé, ABBADIE ainé
[et 1 signature illisible.]

(1) C 310, pl. 1212, p. 15.